



RAPPORT (2014) DU COMITÉ DES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

1. Le Comité a tenu ses 62^{ème}, 63^{ème} et 64^{ème} réunions ordinaires les 19-20 mars, 18-19 juin et 5-6 novembre 2014, respectivement. La 62^{ème} réunion a été présidée par M. Jingo Kikukawa (Japon) et les 63^{ème} et 64^{ème} réunions par M. Felipe Ramalheira (Portugal).¹
2. À ces réunions, le Comité a entendu les déclarations des Membres concernant les mesures prises pour assurer la mise en œuvre et l'administration de l'Accord OTC, au titre de l'article 15.2. Au total, depuis 1995, 129 Membres ont communiqué au moins une telle déclaration. Par ailleurs, le Comité a examiné 47 nouveaux problèmes commerciaux spécifiques, s'agissant de certaines mesures prises ou projetées par les Membres. Il y a aussi eu des échanges de vues sur 101 problèmes commerciaux qui avaient été soulevés précédemment.
3. Pendant la période considérée, le Comité a tenu des séances thématiques sur des questions liées au fonctionnement et à la mise en œuvre de l'Accord. Ces séances ont porté sur les normes², les bonnes pratiques réglementaires³, la transparence⁴, les procédures d'évaluation de la conformité, ainsi que le traitement spécial et différencié et l'assistance technique.⁵
4. À la réunion des 19-20 mars 2014, le Comité a adopté son rapport sur le dix-neuvième examen annuel de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'Accord OTC au titre de l'article 15.3 (G/TBT/34 et G/TBT/34/Corr.1). À cette même réunion, il a procédé au dix-neuvième examen annuel du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes (ci-après "le Code"). Ce travail a été effectué sur la base des documents d'information suivants: la liste des organismes à activité normative qui ont accepté le Code au cours de la période considérée (G/TBT/CS/1/Add.18), la liste des organismes à activité normative qui ont accepté le Code depuis 1995 (G/TBT/CS/2/Rev.20) et la dix-neuvième édition du Répertoire relatif au Code de la normalisation de l'Accord OTC de l'OMC, établie par le Centre d'information ISO/CEI.
5. À la réunion des 18-19 juin 2014, le Comité a adopté une recommandation relative à l'utilisation cohérente des modes de présentation des notifications (G/TBT/35).
6. Pendant la période considérée, des représentants du Codex, de l'ISO, de la CEI, du BIPM, de la CEE/ONU, de l'ITC et de l'OMS ont informé le Comité OTC de leurs activités en rapport avec ses travaux, y compris en matière d'assistance technique. À la réunion des 5-6 novembre, le Comité a accordé le statut d'observateur *ad hoc* à l'Organisation de normalisation (GSO) du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

¹ G/TBT/M/62, G/TBT/M/63 et G/TBT/M/64.

² Le rapport du Président figure dans le document G/TBT/GEN/144/Add.1.

³ Le rapport du Président figure dans le document G/TBT/GEN/143/Add.2.

⁴ Le rapport du Président figure dans le document G/TBT/GEN/167.

⁵ Le rapport du Président figure dans le document G/TBT/GEN/174.